



LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 21 FEV. 2017

Monsieur le Président,

Le cadre conceptuel des comptes publics, que vous m'avez transmis après adoption par le Conseil de normalisation des comptes publics le 4 juillet 2016, a retenu toute mon attention. Il témoigne de la qualité des travaux menés au sein du Conseil de normalisation des comptes publics et de la profondeur des débats sur les questions de normalisation comptable des administrations publiques.

Ce cadre conceptuel est un document important pour le Conseil de normalisation des comptes publics en ce qu'il explicite les spécificités publiques et détermine en conséquence les concepts sous-jacents aux normes comptables des entités publiques. Ce document de doctrine doit en conséquence guider le travail de normalisation comptable dans un souci de cohérence des normes entre elles et d'harmonisation des normes applicables aux différentes entités publiques.

Aussi, j'encourage le Conseil de normalisation des comptes publics à poursuivre ses réflexions normatives en se fondant sur ce cadre conceptuel, l'exigence de qualité des comptes des administrations publiques, requise par la Constitution, nécessitant l'élaboration de référentiels comptables s'appuyant sur des concepts robustes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christian ECKERT

Monsieur Michel PRADA
Président du Conseil de normalisation
des comptes publics (CNOCP)
5, place des vins de France
75573 PARIS CEDEX 12